

**NicOx SA**

Société anonyme au capital de 14 469 656,60 euros

Siège social :

1681 Route des Dolines – BP 313 – Taissounières HB4

Sophia-Antipolis - 06560 - VALBONNE

R.C.S. GRASSE 403.942.642

-----

**PROCES-VERBAL DE**

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**DU 19 MAI 2010**

-----

L'an deux mille dix,  
Le dix-neuf mai à dix heures,

Les actionnaires de la société NicOx S.A. se sont réunis en Assemblée générale ordinaire au GRAND HOTEL MERCURE, 3550, route des Dolines .BP105 -06901 Sophia Antipolis cedex, sur convocation du Conseil d'administration, suivant avis de convocation publié au BALO en date du 9 avril 2010, avis de convocation publié dans le journal d'annonces légales "Avenir Côte d'Azur" en date du 30 avril 2010 et lettres simples adressées à tous les actionnaires titulaires d'actions nominatives quinze jours au moins avant la date de l'avis de convocation.

Les sociétés DELOITTE & ASSOCIES et ERNST & YOUNG AUDIT, Commissaires aux comptes titulaires, régulièrement convoquées par lettres recommandées AR du 26 avril 2010, sont absentes et excusées.

Il est établi une feuille de présence signée par chacun des membres de l'Assemblée en entrant en séance, à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés par les actionnaires représentés et les formulaires de vote par correspondance.

Monsieur Michele GARUFI préside l'assemblée en sa qualité de Président Directeur Général.

Monsieur Olivier GUYONNET et Madame Marie-Claude HUREL, actionnaires présents disposant du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Le bureau ainsi constitué désigne comme secrétaire Madame Emmanuelle PIERRY.

Le Président rappelle que l'assemblée doit délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport annuel du Conseil d'administration ; Rapport général des Commissaires aux comptes ; présentation et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2009 ; dépenses visées aux articles 39-4 et 39-5 du Code général des impôts (résolution 1).
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2009 (résolution 2).

- Rapport annuel du Conseil d'administration ; Rapport général des Commissaires aux comptes ; présentation et approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 (résolution 3).
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et approbation des conventions visées dans ce rapport (résolution 4).
- Détermination des jetons de présence à allouer au Conseil d'administration (résolution 5).
- Autorisation à donner au Conseil d'administration d'acquérir des actions de la Société conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, dans la limite de 5% du capital de la Société (résolution 6).
- Nomination d'un nouvel administrateur (résolution 7).
- Pouvoirs à donner en vue des formalités (résolution 8).

Le Président communique à l'assemblée la feuille de présence. Il en résulte que les actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance totalisent 10 817 682 actions sur les 72 523 949 actions ayant droit de vote et composant le capital social.

N'ayant pas réuni le quorum requis des actions ayant droit de vote, l'assemblée ne peut valablement délibérer.


En conséquence, le Président déclare que, conformément à la décision du Conseil d'administration du 7 avril 2010, une nouvelle assemblée générale ordinaire sera convoquée au siège pour le mercredi 16 juin 2010 à 10 heures pour délibérer sur le même ordre du jour.

La séance est aussitôt levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau, après lecture.

**LE PRÉSIDENT**

M. Michele GARUFI



**LE SECRETAIRE**

Mme Emmanuelle PIERRY



**LES SCRUTATEURS**

M. Olivier GUYONNET



Mme Marie-Claude HUREL

